

GUIDE DU PROCHE AIDANT :

12 FICHES REPÈRES

UN PROBLÈME ? DES SOLUTIONS !

Informations et Ressources
Soutien et Répit
Partage et Échanges
Service de soins
Lieu de vie



ÉDITION 2024



PRÉAMBULE

SUIS-JE UN PROCHE AIDANT ?

On définit un aidant comme la « personne » non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à la vie sociale et culturelle, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques...

L'enfant, le conjoint, le parent ou même un ami ou un voisin qui apporte son aide ponctuellement ou régulièrement est un proche aidant. Celui-ci intervient auprès d'une personne âgée atteinte d'un handicap, d'une maladie grave ou d'une perte d'autonomie.

POURQUOI UN GUIDE POUR LES PROCHE AIDANTS ?

Pour vous aider dans votre parcours d'aidant, une des priorités soutenue par les membres de la Filière Gériatologique de la Vallée du Gier.

Pour vous soutenir en cas d'isolement et d'épuisement face aux difficultés du quotidien et de la maladie.

Pour vous informer, vous conseiller, vous orienter vers des professionnels intervenant auprès d'une personne âgée !

⇒ Fondation France Répit : www.jaidejemevalue.fr
(outil d'évaluation et de prévention du risque d'épuisement)

COMMENT LE CONSULTER ? ET OÙ ?

Le Guide Ressources, version numérique, vous propose :

- ⇒ La recherche d'informations par le sommaire avec les 12 fiches repères.
- ⇒ La sélection d'une question dans les tableaux « Faciliter son quotidien » ou « Prendre soin de soi et de son proche » qui vous orientera sur une ou des fiches thématiques.

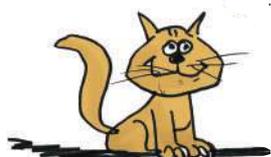
Il est téléchargeable à partir du site internet de la Filière Gériatologique de la Vallée du Gier ou sur les sites des partenaires. Il est réactualisé annuellement.

*Les définitions proposées dans ce document sont extraites du site internet :
« <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr> », site sur lequel vous pourrez trouver de plus amples informations.*

TABLE DES MATIÈRES

VERSION 2024

FICHE 1: LES DROITS DU PROCHE AIDANT	7
FICHE 2: QUELLES DÉMARCHES POUR QUELLES AIDES ?	10
FICHE 3: BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN ADMINISTRATIF, SOCIAL ET/OU JURIDIQUE	13
FICHE 4: TROUVER UN SERVICE DE SOINS ET/OU D'HYGIÈNE À DOMICILE	17
FICHE 5: TROUVER DU SOUTIEN ET DU RÉPIT	20
FICHE 6: POUR TRAVAILLER SA MÉMOIRE	24
FICHE 7: POUR PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL	27
FICHE 8: FAIRE APPEL À UN PANIER DE SERVICES	30
FICHE 9: RECHERCHER DES SOLUTIONS DE TRANSPORT	32
FICHE 10: VOUS AIDER DANS L'AMÉNAGEMENT ET/OU L'ADAPTATION DE VOTRE DOMICILE	37
FICHE 11: TROUVER UN NOUVEAU LIEU DE VIE	41
FICHE 12: S'INFORMER ET SE DOCUMENTER	46



FACILITER SON QUOTIDIEN

COMMENT OBTENIR ?	QUI CONTACTER ?	QUEL FINANCEMENT ? (sous certaines conditions)	N° FICHE
<p>UNE AIDE POUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'entretien du logement ● Les sorties ● Une présence bienveillante ● La préparation et/ou à la prise de repas 	<p>ORGANISMES D'AIDE À DOMICILE : Service Autonomie à Domicile (SAD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Particuliers ● Employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Département Loire - Maison Loire Autonomie (MLA) ● Caisses de retraite principales et complémentaires ● Mutuelle (ex : sorties d'hospitalisation) ● Chèques emploi-services préfinancés (CESU) 	4
<p>UN PORTAGE DES REPAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de l'aidé ● Traiteurs, restaurateurs ● Entreprises spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Département Loire - MLA ● Caisses de retraite principale et complémentaires 	8
<p>UNE AIDE À LA TOILETTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Service autonomie à domicile ● Professionnels de santé libéraux et centre de soins 	<ul style="list-style-type: none"> ● Département Loire - MLA ● Assurance Maladie (CPAM) sur prescription médicale + Mutuelles 	4
<p>UNE AIDE POUR DES SOINS INFIRMIERS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Professionnels de santé libéraux et centre de soins ● Service autonomie à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurance Maladie (CPAM) sur prescription médicale 	4
<p>UNE TÉLÉALARME / UNE TÉLÉASSISTANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Associations ● Société spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Département Loire - MLA ● Caisses de retraite principales et complémentaires ● CCAS de la commune de l'aidé ● Mutuelles 	8
<p>UN SOUTIEN SOCIAL, ADMINISTRATIF ET BUDGÉTAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Équipe sociale du Département ou de votre CCAS ou celui de l'aidé ● Associations spécialisées et caritatives 	<ul style="list-style-type: none"> ● Service public 	2 / 3
<p>DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES POUR ROMPRE L'ISOLEMENT ET PRÉSERVER SON AUTONOMIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Associations ● Mairies (CCAS) ● Centres sociaux ● Caisses de retraite principales et complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Se renseigner auprès des organismes et mairies 	7

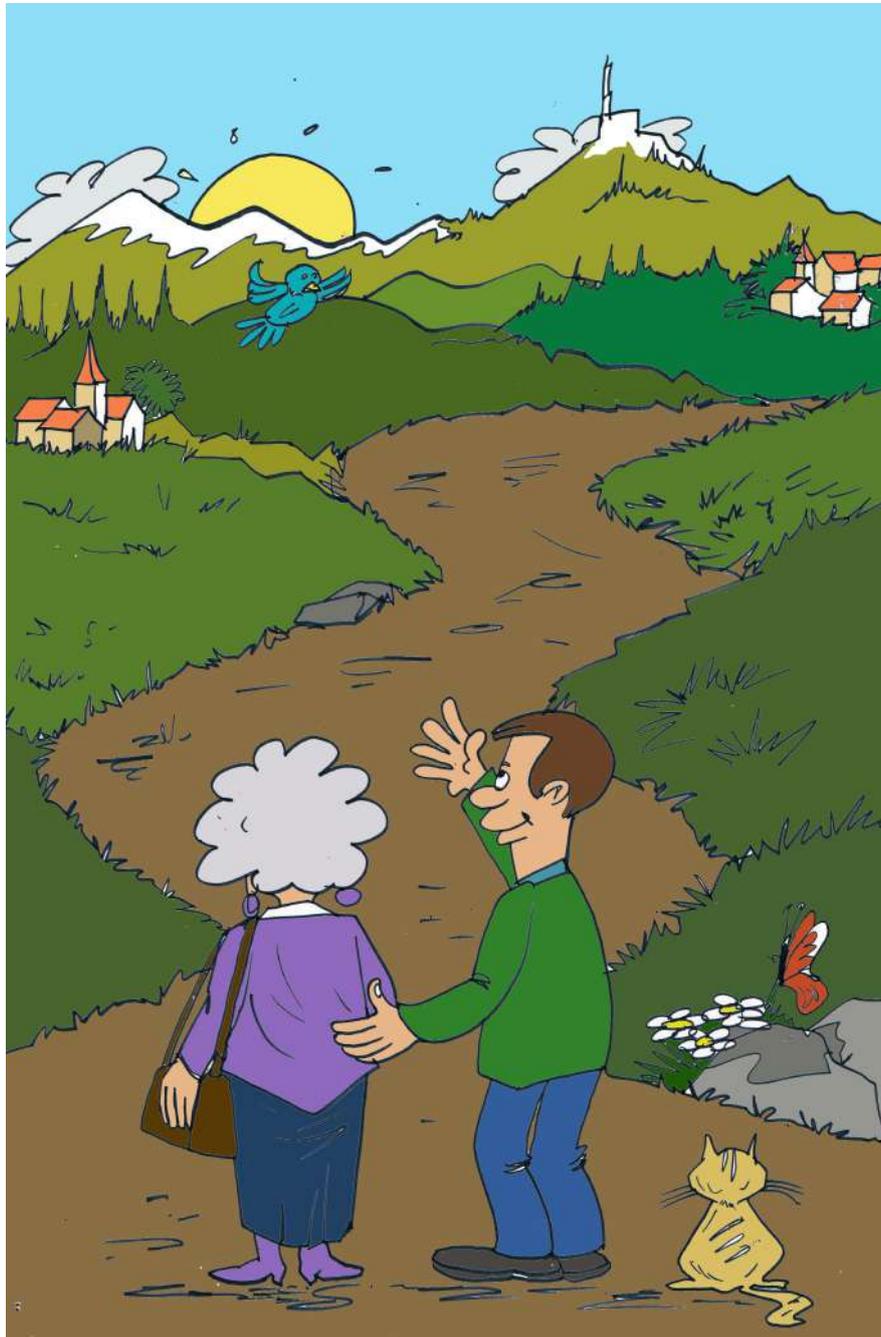
FACILITER SON QUOTIDIEN

COMMENT OBTENIR ?	QUI CONTACTER ?	QUEL FINANCEMENT ? (sous certaines conditions)	N° FICHE
UNE PROTECTION AUX BIENS ET À LA PERSONNE	<ul style="list-style-type: none"> ● Cellule Départementales de Protection des Personnes (CDPP-adultes) ● Allô Maltraitance des personnes âgées et handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Service public ● Allô Maltraitance : 3977 (N° National) 	3
	<ul style="list-style-type: none"> ● Tribunal d'instance, Juge des tutelles, demandes de protection (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Service public 	3
UN ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> ● DAC Loire (Dispositif d'Appui à la Coordination) 		5
DES AIDES POUR LES TRANSPORTS	<ul style="list-style-type: none"> ● Médecins traitants ou spécialistes ● Mairies - CCAS ● Département ● STAS ● Caisses de retraite principales et complémentaires AGIRC ARCCO ● Mutuelles (option «transport») 	<ul style="list-style-type: none"> ● Se renseigner auprès des médecins et organismes 	9
DES INFORMATIONS SUR UN NOUVEAU LIEU DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> ● Site VIATRAJECTOIRE ● Médecins traitants ● Département - MLA ● EHPAD 		11
AIDES TECHNIQUES ET AIDES POUR AMÉNAGER MON LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ● Ma PrimeAdapt ● Handicat.com ● Bien-chez-soi.assuranceretraite.fr ● Tasda.fr 		10

PRENDRE SOIN DE SOI ET DE SES PROCHES

COMMENT ?	QUI CONTACTER ?	QUEL FINANCEMENT ? (sous certaines conditions)	N° FICHE
<p>S'ABSENTER</p> <p>PARTIR EN VACANCES</p> <p>PRENDRE DU RÉPIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Accueil de jour <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Établissement avec hébergement temporaire ● Département familles d'accueil ● Service autonomie à domicile ● Plateforme d'accompagnement et de répit ● Associations proposant accueil répit et vacances répit 	<ul style="list-style-type: none"> ● Département - MLA ● Caisses de retraite principales et complémentaires ● ANCV (Agence Nationale Chèque Vacances) ● Mutuelles 	<p>5</p>
<p>TROUVER UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Psychologue libéral ● Thérapeutes (art-thérapie, sophrologie, psychomotricien, psychopraticien...) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mutuelles ● Assurance Maladie ● Caisses de retraite complémentaire 	<p>5</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ● Plateforme d'accompagnement et de répit ● Associations 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gratuit 	<p>5</p>
<p>ÉCHANGER, PARLER, SE FORMER ET S'INFORMER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Associations « Aide aux Aidants » <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Plateforme d'accompagnement et de répit 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gratuit 	<p>5</p>
<p>SE DOCUMENTER</p>			<p>12</p>

1 LES DROITS DU PROCHE AIDANT



INFOS PRATIQUES

- Le département de la Loire compte 128 000 personnes aidantes d'un proche en situation de vulnérabilité et/ou de dépendance, soit 1 ligérien sur 7.
- Le rôle d'aidant peut avoir des répercussions à la fois sur votre vie personnelle et sur votre état de santé.
- Pour évaluer votre « charge actuelle » : grille mini ZARIT d'autoévaluation.

LE CONGÉ DE PROCHE AIDANT



POUR QUI ?

Toute personne salariée, aidante d'un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap.



CONDITIONS

-  Avoir un lien familial étroit avec la personne aidée.
-  La personne aidée doit résider en France.
-  Faire une demande de congé de proche aidant auprès de votre employeur pour réduire ou cesser temporairement votre activité professionnelle pour s'occuper de votre proche.
-  Les accords et conventions collectives de l'employeur s'appliquent durant cette période.



QUELLE DURÉE ?

Congé limité à 3 mois maximum, renouvelable dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière de l'aidant.



FORMULAIRE POUR UNE DEMANDE DE CONGÉ PROCHE AIDANT :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46971>



QUELLE INDEMNITÉ ?

L'**allocation journalière du proche aidant (AJPA)** indemnise le congé de proche aidant à hauteur de 66 jours. Elle compense ainsi la perte de revenu salarial. Ce congé peut être pris par journée ou demi-journée non consécutives.



FORMULAIRE POUR UNE DEMANDE DE L'AJPA :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57305>

 À adresser à la CAF (régime général) ou à la MSA (régime agricole) de votre lieu de résidence.

LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le **congé de solidarité familiale** permet au salarié aidant d'assister un proche en raison de la gravité de son état de santé, à savoir une personne dont le pronostic vital est engagé ou en phase avancée ou terminale d'une pathologie.



POUR QUI ?

Tout salarié sans condition d'ancienneté.



QUELLE DURÉE ?

Trois mois, renouvelable une fois sur une période allant jusqu'à six mois. Possibilité de le prendre sous la forme de temps partiel ou fractionné (sous conditions).

L'AIDE AU RÉPIT



POUR QUI ?

Le **droit au répit** s'adresse à l'aidant d'une personne bénéficiaire de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**.



MODALITÉS

À demander auprès des services de la MLA.

 *Enveloppe d'aide annuelle d'un montant pouvant aller jusqu'à 500 €.*



OBJECTIFS

Elle pourra servir à financer ponctuellement un hébergement temporaire, un accueil de jour du parent aidé ou un renforcement de l'aide à domicile en vous permettant ainsi de « faire un pause » dans votre quotidien d'aidant.

LA CARTE D'URGENCE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Élaborée par le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), la carte d'urgence est destinée à toute personne qui accompagne un proche dans le quotidien.

En cas d'indisponibilité de l'aidant, notamment en situation d'urgence (accident, maladie, hospitalisation, etc.), cette carte personnalisée désigne des personnes de confiance à contacter pour prendre le relais : aidant proche (famille, voisin) ou professionnel (infirmier, aide à domicile).

Téléchargez et imprimez votre carte, remplissez-la puis pliez-la en deux et collez les faces intérieures. Glissez ensuite cette carte dans votre portefeuille ou votre sac à main.

<p>Merci de prévenir la ou les personnes ci-dessous :</p> <p>Aidant proche (famille, voisin)</p> <p>Prénom :</p> <p>Nom :</p> <p>Tél :</p> <p>Aidant professionnel (infirmier, aide à domicile)</p> <p>Prénom :</p> <p>Nom :</p> <p>Tél :</p> <p>Structure :</p> <p>Personne aidée :</p>	<p></p> <p>CARTE D'URGENCE DE L'AIDANT</p> <p>Je suis l'aidant d'un proche, il a besoin de soins et de mon aide.</p> <p>Merci de prévenir immédiatement les personnes désignées au dos de cette carte.</p>
--	--

2 QUELLES DÉMARCHES POUR QUELLES AIDES ?



INFOS PRATIQUES

 La Loire compte 200 000 personnes de + de 60 ans soit 29% de la population, 1 ligérien sur 3. 6 aidants sur 10 sont des femmes.

- **En 2040 :**
+ de 250 000 seniors soit 31,4% de la population. Déséquilibre du ratio aidant/aidé avec 3 pour 1 en 2012 et 2 pour 1 en 2040.

SOLLICITEZ VOTRE DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le **Département de la Loire** fait du soutien aux personnes fragilisées par le contexte économique, l'âge, le handicap ou les difficultés familiales, l'une de ses priorités. À ce titre, le Département propose une aide aux seniors en perte d'autonomie ou dépendants.

Le Département de la Loire a créé la **Maison Loire Autonomie** (MLA) pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

CONTACTS

MLA

Guichet unique d'accompagnement.

À Saint-Étienne, Saint-Chamond, Montbrison et Roanne.

APA ET PCH

Pour répondre à vos questions sur les demandes de compensations.

APA : AIDE PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une aide adaptée à la perte d'autonomie (GIR 1 à 4). Elle est versée sous condition d'âge (+ de 60 ans) et conditionnée au niveau de ressources.



DOSSIER POUR UNE DEMANDE D'APA :

https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2023-11/cerfa_dde_aide_autonomie_pa.pdf



CONSIGNES POUR LA DEMANDE D'APA :

<https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2024-02/formulaire-demandeapa.pdf>

PCH : PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une aide pour financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap jusqu'à 60 ans.



DOSSIER POUR UNE DEMANDE MDPH :

https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2024-04/nouveau_formulaire_demande_mdp.pdf



CONSEILS POUR LA DEMANDE MDPH :

https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2024-04/newremplissage_dossier.pdf



*Pour plus de renseignements, consulter le site internet de la **MDPH**.*

AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE AGIRC-ARCCO



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Jusqu'à 10 heures maximum d'aide à domicile sur une période de 6 semaines pour : aide au ménage, à la préparation des repas, aux courses,...

Prestation intégralement prise en charge par la caisse de retraite.

À demander auprès de la caisse de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO en appelant le **0 971 090 971**.

Public concerné :

-  Retraités de 75 ans et plus relevant du régime AGIRC-ARRCO.
-  Quel que soit le niveau d'autonomie et de ressources.
-  Ne bénéficiant pas d'une aide pérenne (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Plan d'Actions Personnalisé).

 *Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre mutuelle et de vos compagnies d'assurance qui sont susceptibles de vous venir en aide, selon les contrats souscrits.*

3 BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN ADMINISTRATIF, SOCIAL ET/OU JURIDIQUE



INFOS PRATIQUES

 **39 77** : Victime ou témoin de maltraitance des personnes âgées et des adultes en situation d'handicap.

- En 2023, 935 informations préoccupantes ont été transmises au service de Protection des adultes vulnérables : adulte-vulnérable@loire.fr.

ADMINISTRATIF & SOCIAL

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Les CCAS sont en charge de l'action sociale dans les communes.

Pour soutenir les habitants de la commune, notamment les personnes âgées, le CCAS attribue des aides financières, en nature ou sous forme de prêts, développe des activités comme la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées ou de services à domicile...

 Plus d'infos auprès de la mairie de résidence de votre « aidé ».

Maison Loire Autonomie (MLA) :

Le Département de la Loire a créé la MLA pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Des antennes sont présentes sur tout le département : Saint-Étienne, Saint-Chamond, Montbrison et Roanne.

 MLA Gier, Ondaine, Pilat - 04 77 29 27 58 (antenne de Saint-Chamond).

JURIDIQUE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

La **protection juridique** est prévue pour protéger les intérêts des individus dont les facultés personnelles sont altérées. Une personne protégée est un majeur qui dispose de tous ses droits, mais ne les exerce pas elle-même pleinement. **L'instauration d'une mesure de protection juridique offre aux aînés vulnérables une garantie face aux risques d'actes malencontreux.** La durée de la mesure varie selon les cas de vulnérabilité, la décision revient au juge.



LES MESURES DE PROTECTION

● L'HABILITATION FAMILIALE

La personne est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts. Le juge des tutelles peut habiliter une ou plusieurs personnes choisie(s) parmi ses ascendants ou descendants, frères et sœurs ou, à moins que la communauté de vie ait cessé entre eux, le conjoint, le partenaire auquel elle est liée par un pacte civil de solidarité ou le concubin pour la représenter ou l'assister ou à passer un ou des actes en son nom. Elle est ordonnée par le juge **uniquement en cas de nécessité**, lorsque les représentations habituelles (procuration, régime matrimonial, mandant de protection future...) ne permettent pas suffisamment de protéger les intérêts de la personne. Le dispositif nécessite un accord familial.

● LA CURATELLE

La personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile peut être placée sous curatelle.

SIMPLE

Le majeur peut faire seul tous les actes de la vie courante mais doit avoir la cosignature de son curateur pour les actes importants.

AMÉNAGÉE

Le juge énumère les actes que le majeur peut ou non faire seul.

RENFORCÉE

Le curateur perçoit les revenus de la personne et règle ses dépenses.

● LA TUTELLE

La personne qui, doit être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile peut être placée sous tutelle.

COMPLÈTE

Sous réserve des cas où la loi ou l'usage autorise la personne sous tutelle à agir elle-même, le tuteur la représente dans tous les actes de la vie civile. C'est une représentation relative à la personne + représentation relative à ses biens.

AMÉNAGÉE

Le juge peut, dans le jugement d'ouverture ou ultérieurement, énumérer certains actes que la personne sous tutelle aura la capacité de faire seule ou avec l'assistance du tuteur.

POUR PLUS D'INFOS



CONTACTS

UDAF (soutien & infos aux tuteurs familiaux)

7 rue Étienne Dolet
42000 Saint-Étienne

 04 77 23 73 90

 istf.loire@udaf42.fr

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

9 bd Jules Janin
42000 Saint-Étienne

 04 77 49 83 30

 mjd-st-etienne@justice.fr



DOCUMENTS CONCERNANT UNE MESURE DE PROTECTION

-  Requête en vue d'une protection juridique d'un majeur.
-  Liste des pièces justificatives à fournir.
-  Liste des médecins habilités en qualité de spécialistes au titre de la protection des personnes.

 Vous pouvez retrouver ces documents directement sur le site « service-public.fr ».

ANNUAIRE DES SERVICES DE CCAS

CCAS CELLIEU

1 place de Verdun
42320 Cellieu

 04 77 73 00 91

CCAS CHAGNON

72 rue de la Fontaine Disparue
42800 Chagnon

 04 77 75 44 10

CCAS CHATEAUNEUF

103 route de Saint-Croix
42800 Chateauneuf

 04 77 75 07 93

CCAS DARGOIRE

9 rue des Remparts
42800 Dargoire

 04 77 75 53 57

CCAS DOIZIEUX

1 place de la Platière
42740 Doizieux

 04 77 20 95 62

CCAS FARNAY

Place des Combattants
42320 Farnay

 04 77 73 59 46

CCAS GÉNILAC

45 rue René Mahinc
42800 Génilac

 04 77 75 08 58

CCAS L'HORME

Cours Marin
42152 l'Horme

 04 77 22 12 09

CCAS LA GRAND'CROIX

2 rue Jean Jaurès
42320 la Grand' Croix

 04 77 73 22 43

CCAS LA-VALLA-EN-GIER

5 rue du Andeolaise
42131 la-Valla-en-Gier

 04 77 36 08 58

CCAS LORETTE

Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette

 04 77 73 30 44

CCAS PAVEZIN

25 route de la Chartreuse
42410 Pavezin

 04 77 20 20 39

CCAS RIVE-DE-GIER

98 rue Jean Jaurès
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 42 09

CCAS ST-CHAMOND

Square José Pierre Simon
42400 Saint-Chamond

 04 77 31 05 53

CCAS SAINT-JOSEPH

1 place de la Mairie
42800 Saint-Joseph

 04 77 75 07 53

CCAS ST-MARTIN-LA-PLAINE

1 route de la Tour
42800 Saint-Martin-la-Plaine

 04 77 75 07 25

CCAS ST-PAUL-EN-JAREZ

34 rue de la République
42740 St-Paul-en-Jarez

 04 77 73 21 24

CCAS SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ

1 place de la Mairie
42800 Saint-Romain-en-Jarez

 04 77 20 80 33

CCAS SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Le Bourg
42800 SaintE-Croix-en-Jarez

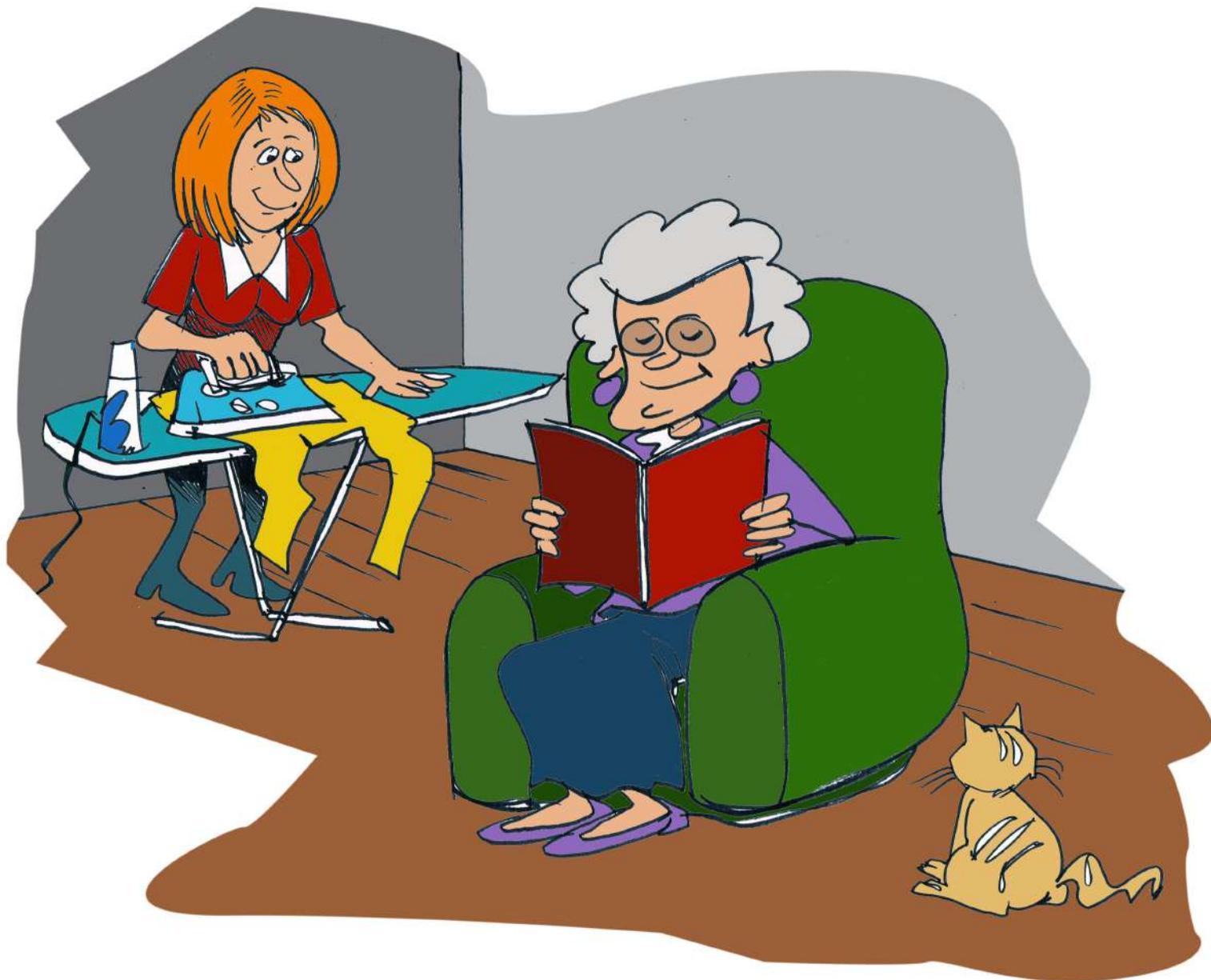
 04 77 20 20 01

CCAS TARTARAS

2 rue Pierre Mussieux
42800 Tartaras

 04 77 75 18 98

4 TROUVER UN SERVICE DE SOINS ET/OU D'HYGIÈNE À DOMICILE



INFOS PRATIQUES

- **Besoin d'informations complémentaires ?**
Consultez le site « maboussoleaidants.fr », rubrique « santé et soins ».

SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les Services d'Autonomie à Domicile (SAD) effectuent des prestations d'aide à la toilette, de ménage, d'accompagnement de personnes fragilisées, dépendantes ou handicapées en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale. Ces services permettent de préserver le maintien à domicile ainsi que des liens avec l'entourage. Il existe différentes modalités de financement comme le prestataire, mandataire et emploi direct.

 Pour plus d'informations, merci de s'adresser directement auprès d'un SAD.

ANNUAIRE DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE AGRÉÉS PAR LE DÉPARTEMENT

ABC SERVICE À LA PERSONNE

16 voie Jean Mugniery
42420 Lorette

 09 51 46 00 36

 abc.lorette@abc-sap.org

ADHAP SERVICES SUD LOIRE

24 avenue de Rochetaillé
42100 Saint-Étienne

 04 77 46 03 20

 adhap42a@adhapservices.eu

ADMR*

28 cours Marin
42152 l'Horme

 04 77 22 11 53

 info.fede42@admr.org

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT SERVICES

3 rue Camélinat
42000 Saint-Étienne

 04 77 37 04 35

 contact42@aaservice.fr

AIMV AMAELLES*

41 rue de la République
42400 Saint-Chamond

 04 77 43 26 26

 aimv-stchamond@aimv.org

AIMV AMAELLES*

18 rue Guesde
42800 Rive-de-Gier

 04 77 43 26 26

 aimv-rivedegier@aimv.org

DOMALIANCE

11 rue Gambetta
42400 Saint-Chamond

 04 77 29 09 09

 resp-stchamond@domliance.fr

DOMISOINS

2 rue Hector Berlioz
42100 Saint-Étienne

 04 77 37 77 74

 domisoins@yahoo.fr

ELEA*

17 B boulevard Waldeck Rousseau
42400 Saint-Chamond

 04 77 29 23 00

 contact@elea-loire.fr

EURECAH (Public Handicapé)

Allée Lavoisier
42250 la Talaudière

 04 77 31 72 71

 associationeurecah@gmail.com

O2 SAINT-ÉTIENNE

71 rue de Terrenoire
42100 Saint-Étienne

 02 43 72 02 02

 stetienne@o2.fr

ONELA - BIEN À LA MAISON*

8 boulevard François Delay
42400 Saint-Chamond

 04 77 22 68 42

 saint-chamond@onela.com

PETITS FILS (Service Mandataire)

6 rue Lafontaine
42400 Saint-Chamond

 04 28 09 02 00

PLEIADES

6 rue Lafontaine
42400 Saint-Chamond

 04 28 21 03 00

 contact@pleiades42.fr

UNE PARENTHÈSE

5 route de Chavanne
42400 Saint-Chamond

 07 72 10 50 93

 m.hadjeras@uneparenthese.eu

VITAE

D1086 - 14 Bascule
42520 Saint-Pierre-de-Boeuf

 09 67 37 89 38

 contact@vitae-services.fr

* Services dont les tarifs sont encadrés
par le Département de la Loire.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), services médico-sociaux, assurent sur prescription médicale aux personnes âgées malades ou dépendantes les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi qu'une aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

ANNUAIRE DES SSIAD

ELEA

17 B boulevard Waldeck Rousseau
42400 Saint-Chamond

 04 77 29 23 00

 contact@elea-loire.fr

SECTEURS D'INTERVENTION :

Saint-Chamond, l'Horme et La Valla en Gier.

PCI MAINTIEN À DOMICILE

2 place du Général Valluy
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 02 90

 infirmiere.coo@pci42.fr

SECTEURS D'INTERVENTION :

Cellieu, Chagnon, Châteauneuf, Dargoire, Doizieux, Farnay, la Grand' Croix, Lorette, Rive-de-Gier, Sainte-Croix-en-Jarez, Génilac, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Tartaras, Valfleury, la-Terrasse-sur-Dorlay, Pavezin, Saint-Christo-en-Jarez.

INFIRMIER DIPLÔMÉ D'ÉTAT LIBÉRAL (IDEL)



COMMENT Y ACCÉDER ?

Sur prescription médicale avec prise en charge par l'Assurance Maladie.

 *Annuaire des IDEL : consultez le site des pagesjaunes.fr ou le site www.ameli.fr*

SERVICE INFIRMIER D'ORIENTATION (SIO)



Un numéro unique pour être orienté vers un cabinet infirmier : 09 78 31 31 31 ou 04 77 29 21 46.

5 TROUVER DU SOUTIEN ET DU RÉPIT



INFOS PRATIQUES



Séjours aidants/aidés : France Alzheimer, **Vacances Répit Familles** (VRF) ou encore l'AGIRC-ARCCO peuvent vous aider.



N'hésitez pas à vous renseigner sur le **Portail National d'Information**.



31 14 : Le numéro national de prévention du suicide.

SUR LA VALLÉE DU GIER

L'OLIVIER DU GIER

33 rue de la République
42800 Rive-de-Gier

 06 61 43 58 20 / 07 82 12 54 03

 olivierdugier@gmail.com

PCI MAINTIEN À DOMICILE

2 place du Général Valluy
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 02 90

 plateforme@pci42.fr

 resp.pole.accueil@pci42.fr

SUR LE DÉPARTEMENT

AFD 42 (Assoc. des diabétiques Loire)

Maison des Associations
20 avenue Thermale
42600 Montbrison

 06 31 57 13 14

 diabete42@outlook.fr

**ASSOCIATION MALADIE
À CORPS DE LEWY**

 06 62 63 34 97

 a2mcl.org

**ASSOCIATION GROUPANT LES
PARKINSONIENS DE LA LOIRE**

4 rue Etienne Mimard
42100 Saint-Étienne

 04 77 74 19 56

 parkinsoniens42@gmail.com

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AIDANTS
SEP ET MALADIE DE PARKINSON**

707 route de la Condamine
69440 Chabanière

 04 78 81 57 57

 aidants@cmgr.fr

**FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES
APPARENTÉES 42 LOIRE**

70/72 rue du 11 Novembre
42100 Saint-Étienne

 06 40 97 83 21

 fa.loire.saint-etienne@orange.fr

L'ESCALE DES AIDANTS

6 allée de l'Orangerie
42580 l'Etrat

 04 77 20 25 27

 contact@escaledesaidants.com

 accompagnement@escaledesaidants.com

UDAF (Soutien & infos aux Tuteurs Familiaux)

7 rue Étienne Dolet
42000 Saint-Étienne

 04 77 43 24 75 / 04 77 43 39 39

 istf.loire@udaf42.fr

UNAFAM (Pers. malades ou handi. psychique)

39 rue Michelet
42000 Saint-Étienne

 04 77 32 77 05

 42@unafam.org

STRUCTURES D'APPUI ET DE COORDINATION



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les structures d'appui et de coordination peuvent venir en aide aux patients et aux aidants lorsque la situation à domicile devient trop complexe.



QUI PEUT VOUS AIDER ?

COMMUNAUTÉ 360 LOIRE

Plateforme d'appel au bénéfice des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

CONTACT

 0800 360 360

 contact@360loire.fr

DAC LOIRE DISPOSITIF D'APPUI ET DE COORDINATION

Appui et soutien dans les situations complexes en santé, à domicile.

CONTACT

DAC LOIRE

31 rue Berthelot
42100 Saint-Étienne

 04 77 57 13 39

 accueil@dacloire.org

UNE SOLUTION POUR VOUS

Vous avez besoin de vous rendre à un rendez-vous, de prendre du temps pour vous, de partir quelques jours en vacances... et vous cherchez une solution de répit pour confier votre proche sereinement pendant votre absence :

POUR UNE JOURNÉE OU UNE DEMI JOURNÉE

Un soutien aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie. Il est possible de les contacter directement pour obtenir des conseils et du soutien.

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT ET ACCUEIL RÉPIT

PCI MAINTIEN À DOMICILE

2 place du Général Valluy
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 02 90

 plateforme@pci42.fr

 resp.pole.accueil@pci42.fr

UNE PARENTHÈSE

6 rue de la brosse
42400 Saint-Chamond

 07 72 10 50 93

 m.hadjeras@uneparenthese.eu

ACCUEILS DE JOUR

LA RENAUDIÈRE

47 rue du Général de Gaulle
42400 Saint-Chamond

 04 77 31 07 07

 info@renaudiere.org

PCI MAINTIEN À DOMICILE

2 place du Général Valluy
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 02 90

 resp.pole.accueil@pci42.fr

POUR PLUSIEURS JOURS CONSÉCUTIFS

HÉBERGEMENT DE RÉPIT

UNITÉ DE RÉPIT SLA GERMAINE REVEL

707 route de la Condamine
69440 Chabanière

 04 78 81 57 57

 repit@cmgr.fr

FAMILLES D'ACCUEIL

MAISON LOIRE AUTONOMIE

17 bis Bd Waldeck Rousseau
42400 Saint-Chamond

 04 77 29 27 58

HÉBERGEMENTS TEMPORAIRES

Certains EHPAD proposent des hébergements temporaires à titre payant pour une durée déterminée, lorsque l'aidant doit s'absenter, partir en vacances, prendre du repos...

Pour tout renseignement, contacter les établissements. Il existe également d'autres établissements dans la Loire hors Vallée du Gier. Retrouvez la liste complète des hébergements temporaires sur le site www.loire.fr.

EHPAD « L'ACCUEIL »

2 chemin du Maquis
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 06 06

 contact@apa-rdg.com

EHPAD « LES RIVES D'OR »

1 rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

 04 77 20 01 28

 res-lesrivesdor@groupecolisee.com

RÉSIDENCE AUTONOMIE « LE RELAIS »

1 rue du Repos
42400 Saint-Chamond

 04 77 31 50 50

 Possibilité d'accueil à la journée.

RÉSIDENCE « LES JARDINS DU BESSAT »

60/62 Bd Waldeck Rousseau
42400 Saint-Chamond

 04 77 29 34 00

 res-lesjardinsdubessat@colisee.fr

TRANSVERSE

50 rue Paul Langevin
42500 le Chambon Feugerolles

 04 77 97 70 10

 residence-mutualiste-transerve@mutualite-loire.com

 Public porteur de handicap.



LISTE DES ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DANS LA LOIRE

https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2023-07/livret_tarif_pa_2023_avec_couv_2023-07-19_10-05-51_43.pdf

6 POUR TRAVAILLER SA MÉMOIRE



INFOS PRATIQUES

⊕ Votre médecin traitant reste votre premier interlocuteur lorsque vous suspectez des débuts de troubles.

- **Fondation recherche Alzheimer :**
Consultez le site « alzheimer-recherche.org » pour plus de renseignements.

LES ACCUEILS DE JOUR (ADJ)



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Ils s'adressent principalement aux personnes âgées atteintes de maladies neuro dégénératives, avec ou sans perte d'autonomie physique à domicile. Elles peuvent être accueillies une à plusieurs journées par semaine. Des activités adaptées proposées permettent de préserver l'autonomie et rompre l'isolement. Cet accueil permet également d'apporter un temps de répit au proche aidant.

CONTACTS

LA RENAUDIÈRE
77 rue du Général de Gaulle
42400 Saint-Chamond
 04 77 31 07 07
 info@renaudiere.org

PCI MAINTIEN À DOMICILE
2 place du Général Valluy
42800 Rive-de-Gier
 04 77 83 02 90
 resp.pole.accueil@pci42.fr

L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE (ESAD)



DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'ESAD a pour mission d'accompagner les personnes atteintes de maladies neuro dégénératives à domicile et d'aider leurs proches. Pour en bénéficier, il faut avoir une prescription médicale du médecin traitant ou d'un médecin d'une consultation mémoire ou gériatrique.

L'accompagnement s'adresse aux personnes diagnostiquées au début de la maladie afin de maintenir leur autonomie en stimulant leurs capacités et de diminuer les troubles du comportement.

CONTACT

PCI MAINTIEN À DOMICILE
2 place du Général Valluy
42800 Rive-de-Gier
 04 77 83 02 90
 psychomotricienne@pci42.fr

LA CONSULTATION MÉMOIRE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Elle s'adresse aux patients de plus de 65 ans présentant des troubles cognitifs, orientés par leur médecin traitant. Elle permet d'établir le diagnostic de maladie neurodégénérative, d'instaurer un traitement spécifique et propose un suivi du patient et de son entourage.

Elle oriente vers les différentes structures spécialisées et aide à la constitution de dossiers administratifs. L'équipe est constituée d'un médecin gériatre, un neuropsychologue, un psychologue, une secrétaire, une assistante sociale.

Pour les patients plus jeunes, l'orientation se fait au Centre Mémoire Ressource et Recherche (CMRR) du CHU de Saint-Etienne.

CONTACT

HÔPITAL DU GIER- EHPAD LES CHARMILLES

19 rue Laurent Charles

42400 Saint-Chamond

 04 26 48 91 66

FRANCE ALZHEIMER LOIRE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Des permanences téléphoniques permettant d'obtenir des conseils, des informations ou de bénéficier d'un soutien psychologique.

Ces informations permettent d'appréhender le rôle d'aidant : apprendre les bonnes pratiques, découvrir les attitudes et les comportements à adopter face au proche malade, les manières de communiquer et de maintenir une bonne relation.

CONTACT

FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

42 Loire

70/72 rue du 11 Novembre

42100 Saint-Étienne

 06 40 97 83 21

7 POUR PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL



INFOS PRATIQUES



Kiné Prévention AURA :

Retrouvez sur le site internet « <http://formationprevention.fr/> » le programme Âge'ilité.

- **Petits Frères des Pauvres** luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées. Contact de l'équipe de Saint-Chamond : 06 46 90 26 44.

L'OLIVIER DU GIER



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Groupes de parole : « À l'écoute des aidants », des rencontres mensuelles à Rive-de-Gier et à Saint-Chamond et « À la rencontre des aidants », des rencontres également mensuelles et itinérantes au sein des EHPAD de la Vallée du Gier. Cette action est soutenue par la Filière Gérontologique.

Ces informations permettent d'appréhender le rôle d'aidant : apprendre les bonnes pratiques, découvrir les attitudes et les comportements à adopter face au proche malade, les manières de communiquer et de maintenir une bonne relation.

CONTACT

 06 61 43 58 20
 07 82 12 54 03
 olivierdugier@gmail.com

PCI



DE QUOI PARLE-T-ON ?

« Café en Parole » : Lieu d'écoute et d'échange entre aidants animé par une psychologue autour de thématiques diverses. Ces rencontres ont lieu une fois par mois au « Caféréencontre » de Rive de Gier.

LIEU & CONTACT

CAFÉRENCONTRE
2 rue Marx Dormoy
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 02 90
 psychologue@pci42.fr
 plateforme@pci42.fr

 Pendant ce temps d'échange, votre proche peut être accueilli en halte répit au sein du même lieu.

UNE PARENTHÈSE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Activités de groupe (4 à 6 personnes) avec accompagnement dans nos locaux pour partager des activités ou à domicile en individuel.

Stimulation sensorielle : méthode snoezelen, toucher thérapeutique (mains, pieds, visage), réveil musculaire.

Stimulation Intellectuelle : jeux cognitifs...

Art thérapie : peinture, modelage terre...

CONTACT

 07 72 10 50 93

 m.hadjeras@uneparenthese.eu

ACTIVITÉS SÉNIORS ET PROCHES AIDANTS



COMMENT Y ACCÉDER ?

Se renseigner auprès des CCAS, des centres sociaux et des associations pour connaître le programme d'activités.

SUR LE DÉPARTEMENT

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Ils déploient ainsi sur les grands axes du territoire ligérien une action Sport Santé Bien Être au profit de bénéficiaires en situation de maladies chroniques, âgés, de sédentarité ou même en situation de précarité sociale (Couverture Santé Solidaire) par la présence d'un Enseignant en Activité Physique Adaptée (APA) sur Saint- Chamond et Rive de Gier afin d'assurer des bilans physiques individuels et assurer des séances d'APA en atelier passerelle, mais aussi par la réorientation des bénéficiaires vers d'autres structures locales d'activité physique et sportive compétentes et d'autres professionnels de santé.

POUR PLUS D'INFOS

SPORT SANTÉ 42

 04 77 59 56 95

 cdos42.fr

ATELIERS PRÉVENTION DES CAISSES DE RETRAITES



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Des conférences et des ateliers thématiques : mémoire, activité physique, sommeil, nutrition, stress...

 *Pour plus d'informations, consultez directement le site de la CARSAT, MSA, AGIRC-ARCCO...*

8 FAIRE APPEL À UN PANIER DE SERVICES



INFOS PRATIQUES



Portage de repas :

Peut être géré soit par la commune soit par certains restaurants ou traiteurs locaux.



Téléassistance :

Elle est proposée sous forme d'abonnement par divers prestataires (assurances, banques, services d'aide à domicile,...)

PORTAGE DES REPAS



DE QUOI PARLE-T-ON ?

- ➡ C'est une livraison de repas une à plusieurs fois par semaine chez une personne âgée.
- ➡ Cette aide à domicile peut être organisée par la commune, une association, ou un service d'aide à domicile.
- ➡ Permet de conserver une alimentation variée et équilibrée même en cas de difficulté à faire la cuisine ou les courses.
- ➡ Il peut être partiellement financé par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), par votre CCAS, votre caisse de retraite, votre mutuelle,... et/ou ouvrir droit au crédit d'impôt.



COMMENT Y ACCÉDER ?

Rapprochez-vous du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui vous donnera les informations utiles sur votre commune.

TÉLÉASSISTANCE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

- ➡ Elle permet de sécuriser les personnes âgées au domicile.
- ➡ En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24/7 en appuyant sur un médaillon ou une montre portée en permanence. Selon le degré d'urgence de la situation, une intervention sera déclenchée pour porter assistance à la personne.
- ➡ Il peut être partiellement financé par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), par votre CCAS, votre caisse de retraite, votre mutuelle,... et/ou ouvrir droit au crédit d'impôt.

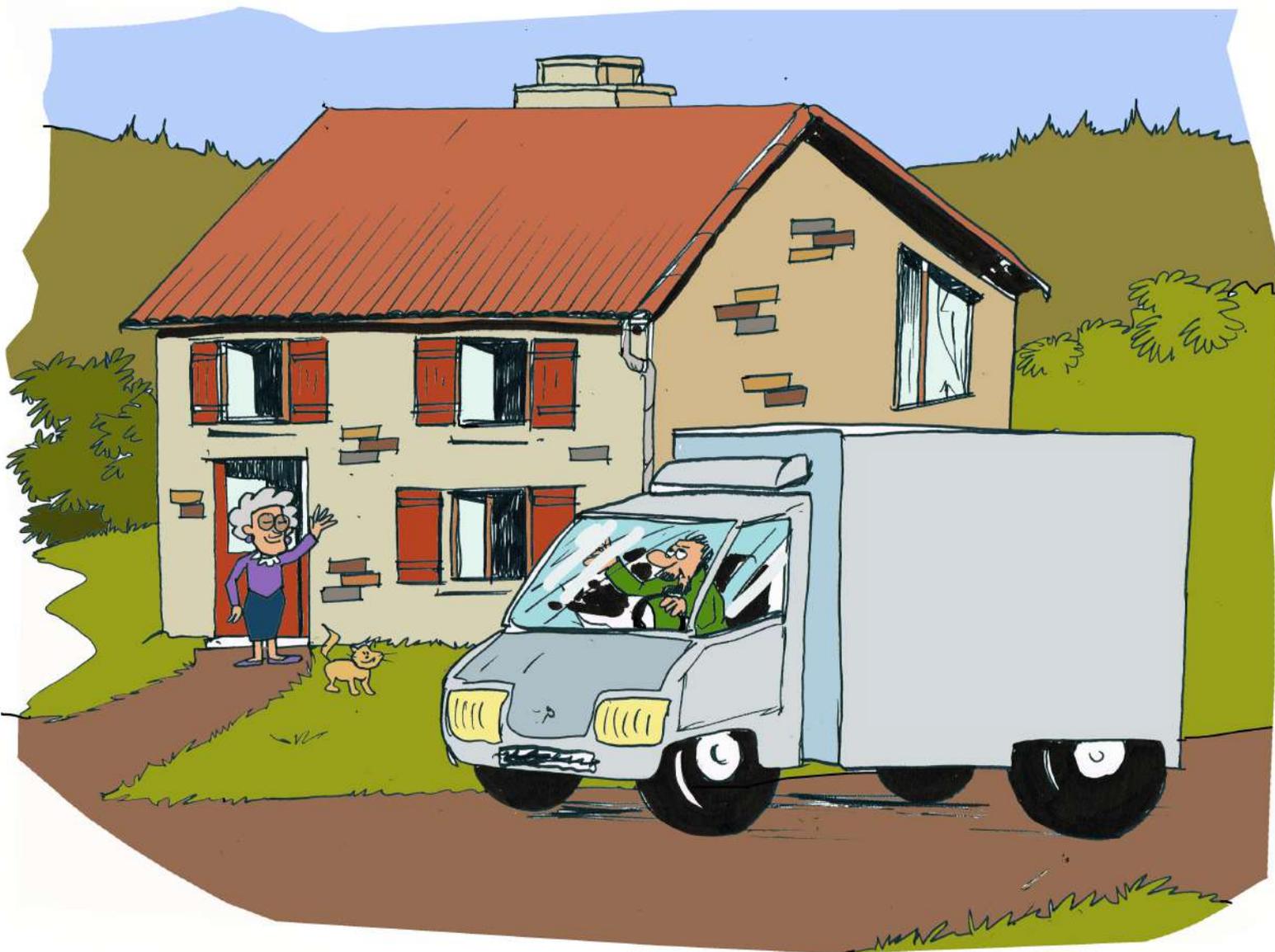
Tous les services à domicile sont en mesure de vous proposer un service de téléassistance.



COMMENT Y ACCÉDER ?

La MLA et vos caisses de retraite sont là pour vous aider à trouver la solution qui convient le mieux à votre situation et vous orienter vers les prestataires adéquats.

9 RECHERCHER DES SOLUTIONS DE TRANSPORT



INFOS PRATIQUES



En cas de mobilité réduite, pensez à demander la carte « Mobilité Inclusion ». Plus de renseignements auprès de la **MLA**.

BON DE TRANSPORT



DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est une prescription médicale (une ordonnance) remplie par un professionnel de santé qui demande un examen ou une hospitalisation. Assurez-vous de l'avoir avant de commander le transport. Il n'y a pas de critère d'âge et vous êtes libres de choisir votre société de transport.

CATÉGORIE DE TRANSPORT	TYPE DE SOINS	REMBOURSEMENT
POSITION ASSISE : VSL (Véhicule Sanitaire Léger) TAXI (agrée Sécurité Sociale et transport VSL)	CONSULTATION	PRISE EN CHARGE À 100 % : Si consultation en rapport avec son ALD Sinon attention pas de prise en charge, même pour ceux ayant une invalidité.
	SOINS CONTINUS Par exemple pour la DMLA* qui ne fait pas partie de la liste des ALD*	PRISE EN CHARGE À 65 % : Le transport en VSL est possible, le reste est pris en charge par les mutuelles si vous avez l'option « transport ». Le médecin traitant doit en faire la demande à la caisse de Sécurité Sociale.
	HOSPITALISATION	PRISE EN CHARGE À 100 % par la Sécurité Sociale.
AMBULANCE (semi-allongé ou allongé nécessitant la présence de 2 ambulanciers)	CONSULTATION	PRISE EN CHARGE À 65% par la Sécurité Sociale, le reste par les mutuelles si vous avez l'option « transport ».
	ENTRÉE HOSPITALISATION OU SORTIE	100 % REMBOURSÉ

DMLA : La dégénérescence maculaire liée à l'âge.

ALD : Affection de longue durée.

SERVICE « SORTIR PLUS »



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Proposé par la caisse des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, accessible aux retraités à partir de 75 ans sans conditions de ressources. Il permet de faire des sorties accompagnées avec la possibilité de choisir une structure d'aide à domicile.



COMMENT Y ACCÉDER ?

Pour en bénéficier, faire la demande par téléphone au **0 971 090 971** ou effectuer une demande de rappel via le site <https://services75ans.agirc-arrco.fr>

Un compte « **Sortir Plus** » vous sera ouvert par votre téléconseiller et crédité d'une enveloppe de 450 € maximum utilisable tout au long de l'année.

LES TRANSPORTS DE LA STAS



DISPOSITIF HANDI'STAS

Des véhicules adaptés assurent les déplacements pour les personnes à mobilité réduite et/ou déficients visuels.

CONTACT

 08 00 04 10 42



COMMENT S'INSCRIRE ?

Téléchargez le dossier d'inscription sur le site de la STAS ou retirez un dossier auprès de votre mairie. Et envoyez votre demande complète à l'adresse suivante :

ADRESSE

Saint Etienne Métropole - Direction transport et mobilité
2 Avenue Grüner CS 80257
42006 Saint-Étienne Cedex 1



COMMENT RÉSERVER VOTRE TRAJET ?

-  Soit par téléphone : **0 800 041 042** (choix 3, puis 1). Soit
-  sur l'application My Mobile pour Android.
-  Soit sur le site internet de la STAS « **Réserver son trajet** »

 *L'accompagnateur peut voyager gratuitement si la mention « besoin d'accompagnement » figure sur votre carte d'invalidité.*

TIL DE LA LOIRE

Le Département de la Loire et les cars du réseau vous emmènent à travers tout le département, tous les jours de l'année. Sur 30 lignes régulières dans la Loire, un seul et même tarif est appliqué, quelle que soit la distance parcourue : 2 €.

CONTACT

 04 80 00 70 00  loire.fr/til

AUTONOME

Location de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Nouveau dans la Loire, solution pour les déplacements pour les personnes en fauteuil roulant ou en situation de handicap.

CONTACT



06 50 04 78 74



autonome.location@gmail.com



autonome.me

DISPOSITIFS MAIRIE

Certaines communes mettent en place des aides au transport pour leurs séniors.

COMMUNES & CONTACTS

AIDES « TRANSPORT » PROPOSÉES ET CONDITIONS D'OBTENTION

CHÂTEAUNEUF

04 77 75 07 93

Tickets Taxi d'un montant de 150 €/an pour les personnes de 70 ans et +.

- Pas de condition de ressources.
- Se présenter en mairie pour les récupérer.

DOIZIEUX

06 37 71 37 22

Service de transport solidaire à la demande en collaboration avec la commune de Saint-Paul-en-Jarez, assuré par une équipe de bénévoles en partenariat avec le Secours Catholique.

L'HORME

04 77 22 12 09

Participation à la carte STAS au niveau de la gamme tarifaire réduite sociale.

Aide à la mobilité (minibus de la ville conduit par des bénévoles) pour les l'Hormois de plus de 65 ans le mercredi matin.

- Service gratuit sur inscription.

LORETTE

04 77 73 30 44

Tickets Séniors à partir de 65 ans.

- Sous conditions de ressources.

RIVE-DE-GIER

04 77 83 42 09

PROXIBUS : service de transport et d'accompagnement à la demande.

- Habiter la commune, ne pas être imposable, être âgé de + de 70 ans ou de 50 ans pour un porteur de handicap (véhicule avec accès PMR).
- Constituer un dossier auprès du CCAS pour obtenir la carte PROXIBUS et avoir accès au service de réservation. L'aidant peut aussi accompagner, sans payer.

Tickets Taxi Senior, pour en bénéficier :

- Avoir plus de 70 ans (ou + de 60 ans si titulaire d'une carte d'invalidité).
- Résider sur la commune.
- Avoir des revenus qui ne dépassent pas certains barèmes.

**SAINTE-CROIX-
EN-JAREZ**

 04 77 20 20 01

Tickets seniors pour les personnes 70 ans et + sans véhicule.

SAINT-JOSEPH

 04 77 75 07 53

3 carnets de Tickets Taxi par semestre pour les personnes de 75 ans et plus non imposables.

Aide au transport de la **STAS**.

**SAINT-MARTIN-
LA-PLAINE**

 04 77 75 07 25

Tickets Taxi pour les personnes âgées.

 Sous conditions de ressources.

Abonnement STAS Seniors.

**SAINT-PAUL-
EN-JAREZ**

 04 77 73 21 24

Service de transport solidaire à la demande en collaboration avec la commune de Doizieux, assuré par une équipe de bénévoles en partenariat avec le Secours Catholique.

 *Pour le moment, les communes de Cellieu, Dargoire, Farnay, Génilac, La Grand' Croix, La-Terrasse-sur-Dorlay, La-Valla-en-Gier, Saint-Chamond, Saint-Romain-en-Jarez, Tartaras et Valfleury ne proposent pas de dispositif.*

10 VOUS AIDER DANS L'AMÉNAGEMENT ET/OU L'ADAPTATION DE VOTRE DOMICILE



INFOS PRATIQUES

- **MaPrimeAdapt' :**

À compter du 1er janvier 2024, le dispositif a pour objectif de financer l'adaptation du logement au vieillissement. Pour plus d'infos : « <https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt> ».

- **Appartement prévention à Saint-Chamond :**

Pour visiter l'appartement témoin, prendre contact avec le CCAS de Saint-Chamond.

i Vous pouvez également vous renseigner auprès du Département de la Loire qui vous conseillera et vous orientera.

BESOIN DE MATÉRIEL PARAMÉDICAL À DOMICILE ?

Vous avez besoin d'équipement pour faciliter votre quotidien pour maintenir l'autonomie de votre proche dans ses activités quotidiennes. Un matériel adapté aux besoins permet de conserver un confort de vie et d'éviter les accidents pour l'aidant et l'aidé.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE MATÉRIEL ADAPTÉ



LES AIDES TECHNIQUES

Ce type de matériel permet de faciliter et sécuriser de nombreuses tâches ou actions quotidiennes comme pour les déplacements (à l'intérieur et à l'extérieur), pour la préparation et la prise du repas, pour la prise de médicaments, pour les transferts, l'habillage mais également pour les loisirs (stylo lesté, cartes géantes, porte-livre, loupe éclairante...).



LES AIDES TECHNOLOGIQUES

Elles utilisent les technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'autonomie des personnes :

- ➡ Les systèmes de géolocalisation conçus pour favoriser et sécuriser les déplacements des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée (la personne porte un bracelet qui permet de la géolocaliser si elle s'égare).
- ➡ Des applications sur tablette tactile ou smartphone pour entretenir ses capacités cognitives (mémoire, attention, concentration...) ou avoir des rappels de ses rendez-vous.



LES AIDES DOMOTIQUES

Ces aides permettent une utilisation facilitée et automatisée de l'habitation :

- ➡ Un système qui permet l'allumage automatique de la chambre ou du couloir grâce à un détecteur de présence afin d'éviter des chutes la nuit.
- ➡ Une ouverture centralisée des volets roulants pour les personnes qui ont des difficultés à le faire manuellement.

SE RENSEIGNER SUR DES SITES INTERNET SPÉCIALISÉS



HANDICAT.COM

Le site permet d'avoir accès à une base de données gratuite et exhaustive de différentes aides techniques pour les personnes en situation de handicap.



BIEN-CHEZ-SOI.LASSURANCERETRAITE.FR

Le site s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie et à leurs proches aidants, pour les informer au mieux sur l'offre existante des petits équipements afin de faciliter leur quotidien (+200 fiches pédagogiques, des vidéos, des conseils, prix...)

Comment le numérique peut être un complément aux solutions de prise en charge à domicile ?

L'association TASDA travaille sur les usages des outils numériques pour les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie à domicile. Le site présente les nouvelles technologies au service du maintien à domicile.

 *Les cyberespaces de Saint-Chamond et Rive-de-Gier peuvent aider les usagers à aller sur les sites internet et apporter une aide gratuite*

ADRESSES LOCALES

CHAPUIS PARAMÉDICAL SERVICE

2 Bd du Gier
42400 Saint-Chamond

 04 77 31 45 99

 chapisparamedical.fr

PHARMACIES

Rapprochez-vous de votre pharmacien qui peut vous proposer du matériel médical

 *D'autres distributeurs spécialisés sont disponibles sur Saint-Étienne.*

BESOIN D'AMÉNAGEMENT AU DOMICILE ?

Vous avez besoin d'aménager le lieu de vie d'une personne en perte d'autonomie et/ou en situation d'handicap, de nombreux travaux peuvent être réalisés afin de lui permettre de mieux vivre chez soi en toute sécurité. Les conditions de réalisation des travaux doivent être préalablement validées par le financeur potentiel.

 *Veillez à ne pas débiter les travaux avant !*

TRAVAUX INTÉRIEURS

Monte-escalier électrique, aménagement salle de bain (barre d'appui, remplacement d'une baignoire par une douche...), WC surélevés et barre d'appui, aménagement de la cuisine, éclairage à détection de mouvement, élargissement des couloirs.

TRAVAUX EXTÉRIEURS

Rampe d'accès vers l'entrée de votre maison, place de parking pour personne à mobilité réduite, installation de volets roulants, élargissement de la porte d'entrée.

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Isolation, changement de chaudière, remplacement d'huisseries.

QUELLES AIDES ?

PLUSIEURS FINANCEMENTS OU CO-FINANCEMENTS POSSIBLES POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE

Pour vous y retrouver, adressez-vous à la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement (MDHL) et auprès de la Maison Loire Autonomie à Saint Chamond.

CONTACT

MLA & MDHL
20 rue Balay
42000 Saint-Étienne
 04 77 59 96 50

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pourra également vous indiquer les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre pour financer différents travaux d'aménagement.

CONTACT

ANAH
 04 77 43 81 82

PLUSIEURS FINANCEMENTS OU CO-FINANCEMENTS POSSIBLES POUR S'ÉQUIPER AVEC DU MATÉRIEL

Un certain nombre d'équipements est remboursé par l'Assurance Maladie, sur prescription médicale, selon le tarif défini au niveau national.

D'autres aides existent pour réduire la différence entre le remboursement de l'Assurance Maladie et le coût total :

-  Le département de la Loire par le biais de l'APA et de la PCH.
-  Les mutuelles et les caisses de retraite peuvent financer une partie du coût de certaines aides. Pour en savoir plus, vous pouvez vous renseigner directement auprès de votre caisse de retraite ou de votre mutuelle.
-  Une aide financière peut aussi être demandée en complément auprès de certains CCAS, sous conditions de revenus et de perte d'autonomie.

11 TROUVER UN NOUVEAU LIEU DE VIE



INFOS PRATIQUES

Besoin d'informations complémentaires ?

- ➡ Consultez le site « pourlespersonnesagees.gouv.fr »
- ➡ Retrouvez l'**annuaire des structures** sur le site du Département.

CNSA, aide et droit « en Facile à Lire et à Comprendre ».



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Quand le maintien à domicile devient inadapté, d'autres solutions sont alors à envisager. D'autres lieux de vie existent... Dans la Loire, il existe différents types de structures d'accueil pour personnes âgées permettant à chacun et chacune de bénéficier de soins et de services adaptés à ses besoins. Cette page vous présente les différents types d'établissements et la liste des établissements de la Vallée du Gier.

Vous pouvez toutefois consulter, sur le site loire.fr, une liste exhaustive de l'ensemble des établissements du département et vous renseigner auprès des départements limitrophes.

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est un mode d'hébergement collectif ayant vocation à accueillir des personnes âgées plutôt valides. Les résidents disposent d'un petit logement avec cuisine et salle de bains. Ils ont à leur disposition des services communs payants : restaurant, services ménagers, services para-médicaux, animations et activités diverses.

LES EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les EHPAD sont des établissements médicalisés accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie. Ils ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables tout en préservant leur autonomie, par la prise en charge globale comprenant l'hébergement, le soin, la restauration, l'animation.

LES UNITÉS DE VIE SPÉCIALISÉES



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Certaines structures possèdent des unités de vie spécialisées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées (CANTOU ou unité protégée, Pôles d'Activités et de Soins Adaptés-PASA, Unité d'Hébergement Renforcé-UHR, accueil de jour etc..) ainsi que des unités dédiées à des personnes handicapées vieillissantes. Ce sont généralement de petites unités de vie (d'une dizaine de résidents) et de soins dédiées aux personnes présentant des troubles majeurs du comportement.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE



DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une courte durée. Il est possible d'être hébergé temporairement dans un établissement pour personnes âgées ou chez des accueillants familiaux. Cet hébergement temporaire peut se programmer (départ en vacances des proches aidants...) ou être organisé lorsque le maintien à domicile est ponctuellement compromis (défaillance momentanée de l'aide à domicile ou du conjoint, en suite d'hospitalisation...).

LE DOSSIER D'ADMISSION



COMMENT Y ACCÉDER ?

Les demandes d'admission sont à effectuer en se connectant au service en ligne : **www.viatrajectoire.fr**. C'est un service gratuit et sécurisé simplifiant les démarches et permettant de :

- ➡ Remplir le dossier d'admission unique.
- ➡ Déclarer et informer le médecin traitant d'une demande afin qu'il complète le volet médical.
- ➡ Rechercher et sélectionner les établissements sur la base de critères multiples (budget, type d'établissement, proximité géographique...).
- ➡ Envoyer électroniquement des demandes dans les établissements choisis.
- ➡ Suivre l'intégralité des demandes à partir d'un « espace personnel » et de les actualiser régulièrement.



OÙ S'ADRESSER ?

- ➡ Site internet **www.loire.fr** > Rubrique Solidarité et familles > Autonomie, Handicap et Seniors > Maison Loire Autonomie > Trouver une Maison de Retraite.
- ➡ Ou directement auprès des établissements pour personnes âgées.

CONTACT

MLA - GIER ONDAINE PILAT
17 bis Bd Waldeck Rousseau
42400 Saint-Chamond
 04 77 29 27 58

AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT (ASH)



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Cette prestation s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans résidant dans un établissement d'hébergement habilité à l'aide sociale (EHPAD, foyer logement, unité de soins de longue durée) et ayant des difficultés financières pour régler leurs frais de séjour, malgré la contribution apportée par leur conjoint et leurs obligés alimentaires.



LES OBLIGÉS ALIMENTAIRES

Dans la Loire, les enfants, sont tenus de participer aux frais de séjour en fonction de leur situation. Le Département de la Loire peut prendre en charge une partie des frais de séjour.

 *Pour tout renseignement et/ou aide à la constitution du dossier : contacter le CCAS de la commune de résidence de votre proche.*



DOSSIER À L'AIDE SOCIALE

<https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/dossieraidessocialhebergement.pdf>

ÉTABLISSEMENTS DE LA VALLÉE DU GIER

LA GRAND'CROIX

EHPAD RÉSIDENCE MUTUALISTE

« LES TILLEULS »

62 rue du Dorlay
42320 la Grand' Croix

 04 77 73 26 93

 csimon@mutualite-loire.com

CAPACITÉ

- 90 places

STATUT

- Privé
- Habilité à l'aide sociale
- APL

EHPAD « LA PERONNIÈRE »

976 rue de la Péronnière
42320 la Grand' Croix

 04 77 73 33 69

 peronniere@groupeafp.com

CAPACITÉ

- 72 places

STATUT

- Privé
- Non habilité à l'aide sociale
- APL

L'HORME

EHPAD RÉSIDENCE MUTUALISTE

« LES MYOSOTIS »

13 rue du Repos
42152 l'Horme

 04 77 31 98 05

 vmoreton@mutualite-loire.com

CAPACITÉ

- 80 places

STATUT

- Privé
- Habilité à l'aide sociale

LORETTE

EHPAD « LES RIVES D'OR »

1 rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

 04 77 20 01 28

 res-lesrivesdor@colisee.fr

CAPACITÉ

- 75 places

STATUT

- Privé
- Non habilité à l'aide sociale

RIVE-DE-GIER

EHPAD « L'ACCUEIL »

2 chemin du Maquis
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 06 06

 contact@apa-rdg.com

CAPACITÉ

- 91 places

STATUT

- Privé
- Habilité à l'aide sociale

ÉTABLISSEMENTS DE LA VALLÉE DU GIER

HÔPITAL DU GIER - EHPAD

« L'ORÉE DU PILAT »

17 route de Farnay
42800 Rive-de-Gier

 04 77 83 02 42

CAPACITÉ

- 103 places

STATUT

- Public
- Habilité à l'aide sociale

SAINT-CHAMOND

EHPAD « LES JARDINS DU BESSAT »

60/62 bd Waldeck Rousseau
42400 Saint-Chamond

 04 77 29 34 00

 res-lesjardinsdubessat@colisee.fr

CAPACITÉ

- 70 places

STATUT

- Privé
- Non habilité à l'aide sociale

EHPAD « LA RENAUDIÈRE »

42 rue du Général de Gaulle
42400 Saint-Chamond

 04 77 31 07 07

 info@renaudiere.org

CAPACITÉ

- 95 places

STATUT

- Privé
- Habilité à l'aide sociale

HÔPITAL DU GIER - EHPAD LES CHARMILLES - ANTOINE PINAY

19 rue Victor Hugo BP 168
42400 Saint-Chamond

 04 77 31 15 15

 apinay@hopitaldugier.fr

CAPACITÉ

- 300 places

STATUT

- Public
- Habilité à l'aide sociale

RÉSIDENCE AUTONOMIE

« LE RELAIS »

1 rue du Repos
42400 Saint-Chamond

 04 77 31 50 50

CAPACITÉ

- 18 places

STATUT

- Public
- Non habilité à l'aide sociale

SAINT-PAUL-EN-JAREZ

EHPAD RÉSIDENCE MUTUALISTE

« LE VAL DORLAY »

40 impasse du Val Dorlay
42740 Saint-Paul-en-Jarez

 04 77 73 21 11

 tfaure@mutualite-loire.com

CAPACITÉ

- 80 places

STATUT

- Privé
- Habilité à l'aide sociale

12 S'INFORMER ET SE DOCUMENTER



INFOS PRATIQUES

FILIÈRE GÉRONTOLOGIQUE DE LA VALLÉE DU GIER :

Pour plus d'informations, consulter directement le site « Filieregerontogier.com » ou directement par téléphone au 04 77 29 89 97.



POUR LES ENFANTS

LA MÉMOIRE ENVOLÉE

Dorothee Piatek, Marie Desbons
Éditions Geko, 2009

LA PETITE RAPPORTEUSE DE MOTS

Danielle Simard, Geneviève Côté
Éditions Les 400 Coups, 2014

PARLONS-EN !

Jean-François Dartigues,
Agnès Hémar, Patricia Marini
Éditions Gulf Streal, 2013

LA ZAÏMER

Virginie Esia
Éditions ThoT, 2015

POUR LES ADULTES

JE NE SUIS PAS SORTIE DE MA NUIT

Annie Ernaux
Éditions Folio, 1997

AIDANTS, LE TEMPS DES SOLUTIONS

Blandine Bricka
Éditions de l'Atelier, 2021

LES PROCHES-AIDANTS POUR LES NULS

Caroline Facy, Jean Ruch, Marina Al Rubaee
Éditions First, 2021

ENTREtenir MA VITALITÉ D'AIDANT

Docteur Pascale Brillon
Éditions Homme, 2021

**LE BONHEUR PLUS FORT
QUE L'OUBLI**

Colette Roumanoff
Éditions Michel Lafont, 2015

**LES AIDANTS : CES PROCHES
INDISPENSIBLES DU QUOTIDIEN**

Claudie Kulak
Éditions Nouvelle Cité, 2021

**POUR AIDER LES AIDANTS,
OSONS L'AIDANCE !**

Valérie Bergua, Jean Bouisson
Éditions In Press, 2021

**ALZHEIMER : JOURNAL D'UNE
IGNORANTE SIDÉRÉE**

Justine Marceau
Éditions l'Harmattan, 2016

**ÊTRE PROCHE AIDANT : C'EST DANSER
SOUS LA PLUIE**

Rosette Poletti
Éditions Jouvence, 2018

**AMOUR MALADE « QUAND AIMER
DEVIENT AIDER »**

Catherine Laborde, Thomas Stern
Éditions Plon, 2021

**100 IDÉES POUR ACCOMPAGNER UNE
PERSONNE MALADE D'ALZHEIMER**

France Alzheimer et Maladies apparentées
Éditions Tom Pousse, 2015

**À L'ÉCOUTE DES PROCHES AIDANTS :
DU RÉPIT À LA RÊVERIE**

Hélène Viennet
Éditions Vuibert, 2020

S'IL TE PLAÎT, DESSINE-MOI UN AIDANT

Collectif de soutien des aidants du Bessin
Pré-Bocage, bande dessinée, 2020

 <https://www.calvados.fr/publication/aider-les-aidants-une-BD-pour-les-accompagner>



FILMS, DOCUMENTAIRES



N'OUBLIE JAMAIS (THE NOTEBOOK)

Avec Ryan Gosling, Rachel McAdams
De Nick Cassavetes
Drame, 2h01, 2024

JE N'AI RIEN OUBLIÉ

Avec Gérard Depardieu, Alexandra Maria Lara
De Bruno Chiche
Drame, 1h33, 2010

FLORIDE

Avec Jean Rochefort, Sandrine Kiberlain,
Anamaria Marinca
De Philippe Le Guay
Comédie dramatique, 1h50, 2015

PRÉSENCE SILENCIEUSE

De Laurence Kirsh
Documentaire, 1h33, 2015

NORMALE

Avec Benoît Poelvoorde, Justine Lacroix
De Olivier Babinet
Comédie dramatique, 1h27, 2022

MA CHÈRE FAMILLE

De Benjamin Laurent
Documentaire, 1h30, 2020

 http://www.aidants-le-webdoc.fr/#_Ma_Ch%C3%A8re_famille_-_Aidants_familiaux



SITES INTERNET



DROITS ET PRESTATIONS

 <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

 <https://solidarites.gouv.fr/>

 <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations>

 <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

 <https://www.cesu.urssaf.fr/>

 <https://handicap.gouv.fr/>

PODCASTS / TÉMOIGNAGES

 <https://www.andycaptain.fr/>

 <https://www.olivierdugier.fr/>

 <https://www.plan-aidants.fr/>

RESSOURCES LOCALES

 <http://www.hopitaldugier.fr/>

 <https://www.filieregerontogier.com/>

 http://www.loire.fr/jcms/lw_935092/la-maison-loire-autonomie

 <http://www.dacloire.org/>

 <https://olivierdugier.fr/>

 <https://escaledesaidants.com/>

 <https://www.adapei42.fr/>

RESSOURCES RÉGIONALES

 <https://www.prisme21loire.org/>

 <http://www.eurecah.org/index.php>

 <https://www.metropole-aidante.fr/>

 <https://lapausebrindille.org/>

RESSOURCES NATIONALES



<http://www.alzjunior.org>



<http://www.francealzheimers.org/>



<https://www.maboussoleaidants.fr/>



<https://www.avecnosproches.com/>



<https://www.aveclesaidants.fr/>



<https://www.enfant-different.org/>



<https://formation.aidants.fr/>



<https://jeunes-aidants.com/>



<https://www.apf-francehandicap.org/>



<https://droit-demarche-cancer.fr/>



<https://www.unafam.org/>



<https://www.a2mcl.org/>



Nous remercions la Conférence des financeurs qui a soutenu le projet de la Filière gériatologique en permettant notamment le financement de ce guide.

Merci à tous les membres du groupe de travail « accompagnement des aidants » qui se sont investis et ont apporté leurs contributions et leurs savoir-faire pour la réalisation de ce guide.

Merci aux aidants : Mesdames CHAIZE, LAYES, BOUTEILLE, VINCENT et COUZON et Monsieur KOMLETINSKY qui ont participé à la relecture de ce guide et ont apporté leur regard avisé.

Merci à tous les signataires de la charte de la Filière gériatologique qui contribuent, par leurs actions et leur investissement au quotidien, à mettre leurs compétences au service des seniors de notre territoire et de leurs proches aidants.



**FILIERE GERONTOLOGIQUE
DE LA VALLEE DU GIER**
EHPAD ANTOINE PINAY
19 rue Laurent Charles
42400 Saint-Chamond

04 77 29 89 97

assistantfilier@hopitaldugier.fr

<https://hopitaldugier.fr/filiere-gerontologique-vallee-du-gier/>